

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 01 février 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 08 février 2024

ATTRACTIVITÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE (IFPASS)

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Dominique SIX, Annick BAMBERGER à Marie-Christelle BOUCHERY, Jeanine BARBOTIN à Valérie VOLLAND, Ségolène BARDET à Gérard LEFEVRE, Daniel BAUDOIN à Alain CANTEAU, Yamina BOUDAHMANI à Yvonne VACKER, Clément COHEN à Olivier D'ARAUJO, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Noélie FERREIRA, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Nicolas ROBIN à Eric PERSAIS, Philippe TERRASSIN à Nicolas VIDEAU, Florence VILLES à Rose-Marie NIETO, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Guillaume JUIN, Mélina TACHE.

Titulaire absent excusé :

Michel PAILLEY

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240208-C__23_02_2024-DE



C- 23-02-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024

ATTRACTIVITÉ - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DE FORMATION DE LA PROFESSION DE L'ASSURANCE (IFPASS)

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au conseil d'agglomération du 9 avril 2018,

Vu la délibération en date du 29 juin 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat 2021-2023 entre la CAN et l'IFPASS,

Depuis 6 ans, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) attire et accueille de nouvelles formations supérieures, publiques et/ou privées, et participe à leur amorçage dans le cadre de leur installation. Cet engagement fort de la CAN contribue à l'objectif d'accueillir 5 000 étudiants sur le territoire à horizon 2029/2030 (environ 3 900 aujourd'hui). Essentielle au développement économique et social d'un territoire, la présence d'étudiants permet également un essor du commerce, des loisirs ou encore de la culture. En développant le nombre d'étudiants sur son territoire, la CAN développe par la même occasion sa notoriété et l'hébergement d'activités d'innovation et/ou de recherche.

La filière Assurance – Risques représente aujourd'hui sur la Communauté d'Agglomération du Niortais près de 16 000 emplois et son besoin en ressources humaines et en formations, lié à un environnement en mouvement, est une priorité pour les grandes entreprises du territoire.

De son côté, l'Institut de Formation de la Profession de l'ASSurance (IFPASS), école de référence du secteur de l'assurance depuis plus de 70 ans, est installé depuis trois ans sur la Communauté d'Agglomération du Niortais. Avec un recrutement post-bac essentiellement local et un taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation de 92% en 2022, la présence de l'IFPASS contribue à dynamiser le tissu économique du territoire. Le centre de Niort s'installe même comme une référence au niveau national puisque les effectifs constatés sur le site de Niort sont supérieurs aux effectifs des sites de Bordeaux et Marseille, faisant de l'IFPASS Niort le 4^e au niveau national.

L'IFPASS propose aujourd'hui à Niort :

- Un BTS Assurance (Bac+2),
- Une Licence professionnelle Conseiller souscripteur gestionnaire (Bac+3),
- Un Bachelor Chargé d'indemnisation en assurance (bac+3).

Pour 2024, l'IFPASS Niort va lancer un titre Souscripteur en Assurance et Réassurance qui viendra compléter l'offre proposée sur le territoire avec une formation de niveau Bac+5.

À terme, l'IFPASS proposera l'ensemble de l'offre diplômante de l'organisme de formation, mais aussi le catalogue de l'offre qualifiante et certifiante (soit plus de 400 formations), ainsi que l'ensemble des solutions RH, notamment les prestations de recrutement.

Dans ce cadre et afin de permettre de consolider la présence de l'IFPASS sur Niort et d'accompagner le développement de cette nouvelle formation en partenariat avec la MACIF, la CAN et l'IFPASS souhaitent signer une nouvelle convention de partenariat pour une durée d'un an.

Une nouvelle convention de partenariat triennale, avec de nouvelles modalités financières, sera rédigée à l'issue des conclusions du nouveau Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) qui couvrira la période 2024-2029.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de partenariat liant l'IFPASS et la CAN pour l'année 2023-2024 ;
- Autorise le versement d'une subvention de 58 200 € à l'IFPASS couvrant en partie le loyer du local occupé par l'école ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents afférents.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 3

Abstention : 1

Non participé : 0

Aurore NADAL

Eric PERSAIS

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué